

CONSULTATION N° 08 /2019
AMENAGEMENT D'UNE RESIDENCE POUR ARTISTES DANS LES ANNEXES
DU PALAIS ENNEJMA EZZAHRA

Sous l'égide du Ministère des Affaires Culturelles, le Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes « CMAM » lance une consultation qui a pour objet l'aménagement d'une résidence pour artistes dans un local existant annexe au palais Ennejma Ezzahra d'une surface couverte de 70m². Le projet se compose de :

1/Réaménagement de 3 chambres comportant chacune une salle d'eau et une kitchenette ouverte.

2/Installation électrique, fluide et climatisation.

3/Menuiserie: portes coulissantes intérieures, fenêtres, dressings et ameublement sur-mesure.

Le dossier de la consultation doit être retiré du bureau d'ordre du CMAM moyennant les frais de 50dt. Il est composé de :

1) La Soumission

2) Le Cahier des Conditions de participation à la consultation (C.C.A.O)

3) Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P)

4) Le Bordereaux de détails des prix

5) Le Cahiers des clauses Techniques Particulières (C.C.T.P)

6) Le dossier graphique (APS) des travaux

Les offres seront envoyées sous plis fermés portant la mention « **NE PAS OUVRIR, CONSULTATION N° 8/2019** » recommandés ou par rapide poste ou remises directement au bureau d'ordre du **Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes (CMAM) – Palais du Baron d'Erlanger- au 8, rue du 2 mars 1934-2026-Sidi Bou Said-dans les horaires de travail de 8.00h à 14.30h** de façon à parvenir au lieu au plus tard le **Mercredi 30 Octobre 2019 à 12.00h**. Toute offre parvenue en dehors du délai et horaire fixés sera rejetée, le cachet du **bureau d'ordre** faisant foi. L'ouverture des plis sera effectuée le 30/10/2019 aux locaux du **CMAM à 13.00h** en présence des soumissionnaires présents.